

St Jean - du - Doigt

- Enquête de l'an 12

- état des Biens 1814

Monsieur L'abbé,

J'ai Vous prie De Vouloir
Bien Remplir pour moi
Les Vues De nos les grands V.
Je n'ai pas les écrits ce
touchant. on m'a dit qu'il
faut ~~le~~ marquer le
lieu de sa naissance; et
qu'on me le raconte.
J'ai été fait prêtre en
1786. C'est tout ce que je

Connois Des formalités à
faire. je Suis Dans la
bonne esperance que Vous ne
Refuserez pas de rendre
Service à un pauvre
infirm et qui est affecté
Des Sentiments très Respectueux

Monsieur

Morlaix 16^{fev} 1806
Vostre très humble
& très obéissant
Serviteur Henry

Nous soussigné Maire de la
Commune de Saint-Jean-du-Doigt,
Arrondissement de Morlaix, département
du Finistère Certifie que'il existe sur
cette Commune une chapelle nommée
Saint Melas dont il seroit utile qu'on
demandât la disposition au gouvernement
comme d'une chapelle domaniale
appartenant au citoyen Chaillou-
Lauvay, Pour les motifs contenus
dans la circulaire de M. M. Es Vigier
général de quimper art. 8.

à Saint Jean du Doigt le 8 ventos an 12 de notre
république française Dubourent Labrousse
Maire

Departement du Finistere = évêché de quimper = arrondissement de morlaix = Canton de Lanmeur.

Succursale de St Jean du Doigt.

Reponse aux questions énoncées dans La Circulaire de M^{lle}. Les vicaires généraux de quimper du g. pluviôse an XII.

Patron de l'église.	ames.	Communians	nombre de prêtres nécessaires pour la desserte.	vicaires designés par l'évêque ou autres ayant pouvoir de lui.	noms, et prénoms, lieu et année de la naissance des ecclésiastiques.	Leur promotion au sacerdoce.	Chapelles, ou oratoires disponibles une	Chapelles ou oratoires domestiques une
Saint Jean.	1314.	1000.	Deux font de toute nécessité.	aucun, on laisse aux Supérieurs à les choisir.	Jean Baptiste Henry né à Guimaec en 1760, malade depuis deux mois, mais en convalescence.	promu au sacerdoce en 1786.		
					Yves Carré né à St Michel le 2 ^e novembre 1758.	1786		

Je Certifie en l'absence du desservant La Reponse Cy dessus sincere et véritable, au surplus ce sera à messieurs Les Supérieurs à donner au desservant tel préavis qu'il jugeront. fait à Saint Jean Le trois ventose an douze de La Republique française. Detrogoff Curé du Canton de Lanmeur

Stat des Biens & Revenus de La paroisse de St. Jean du Doigt.

Noms des paroisses	Biens sur eux	maisons	valeur capitale	produit annuel	Rentes par legs & donations.	Rentes de fondations	charges.	Revenu net.	Observations.
paroisse de St Jean du Doigt	une parcelle de terre chaude nommée par mean....	une maison qui peut avoir de valeur capitale	100 francs.	cinq francs 25 centimes.	Rente de donation -			5 francs 25 centimes sans diminution.	La maison dont on fait mention à l'article premier se nomme vulgairement le gouvernement elle servoit autre fois a loger le gouverneur ou trésorier de l'église elle fut faisie comme bien communal par la loi d'amortissement personne ne s'étant présentée pour mettre d'encheres elle a restée en vendue c'est un bien de la fabrique & doit être rendu à sa première destination
ppe de St Jean	une piece de terre nommée par arpent.	400 francs Louie 25 francs	600 francs	36 francs		Rente de fondation		32 francs	
ppe de St Jean	une parcelle de terre chaude nommée tachen meson		240 francs	12 francs sans diminution.		Rente de fondation		12 francs	
ppe de Guimain	2 parcelles de terres chaudes & froide par mesur & par Lansuillet		540 francs	36 francs		Rente de fondation		27 francs.	
paroisse de St. Jean	2 parcelles de terres chaudes tachen & tachen meson petites.		280 francs	14 francs		Rente de fondation		11 francs.	
ppe de Saint Jean	2 parcelles de terres chaudes par Dagorn & liors henry.		200 francs.	36 francs sans deduction	Rente par donation			36 francs six francs.	La charge pour les articles du présent état monte en bloc à la somme de cinquante cinq francs que la fabrique donne aux prêtres pour la dépense, plusieurs Rentes appartiennent toutes à la fabrique sans charges d'autres sont des parcelles de fondations rendues par exemple la piece de terre nommée par arpent portée dans le second article de cet état qui est de trente deux francs de revenu net ne fait que partie de la fondation d'un treuquin sur laquelle il étoit dû sept quartiers & demi de froment par an mesur de mortais aux prêtres. Voilà pour quoi j'ai laissé en blanc la colonne de la charge.
ppe de Plougarnon	2 parcelles de terre Lina chaude meson rumbagall & l'autre froide par ar vrach.		140 francs	Sept francs dix centimes	Rente de donation			six francs 30 centimes	
paroisse de St Jean	une parcelle de terre chaude au meson Kilmarin		200 francs	13 francs		Rente de fondation		10 francs	
paroisse de St. Jean	2 parcelles de terres chaudes tachen ar bot & tachen		540 francs	27 francs sans deduction.		Rente de fondation		27 francs	
			2840	181 50c				146 55c	

Paroisse de	Biens curaux	Valeur capitale	Produit annuel	Rentes de Legs & donations	Rentes de fondations	Charges	Revenu net	Observations
St. Jean d'Ardenne	1 parcelle de terre chaude n. tachon per a Lierron.	120 francs	un Boisseau froment & trois francs en numéraire sans déduction		Rente de fondation		6 francs.	La valeur capitale est portée dans tous les articles à peu près au taux de la Rente au dernier vingt & quand il s'agit de Boisseaux ou de quartiers de grains c'est toujours l'ancienne mesure de Morlaix. & la déduction à faire pour la contribution est <u>de</u> cinquième pour les Rentes vicariales & de dixième pour les Rentes conventuelles.
St. Jean	4 parcelles de terres, tachon Larennee, par Botes, le praden & par arstang	1400 francs	24 francs en argent & 2 quartiers de froment & deux quartiers de orge.	Rente par leg & donation			72 ⁵ Soixante deux francs.	
St. Jean	2 parcelles de terres chaudes tachon meson & dren & tachon ar clein.	900 francs.	deux quartiers de froment & deux francs en numéraire		Rente de fondation		48 ⁵ quarante huit francs.	
St. Jean	2 parcelles de terre Lue sitée au d'un huclet terre chaude, tachon au tachon ou terre froide.	360 francs	14 ⁵ Dix huit francs. Sans diminution		Rente de fondation		18 ⁵ Dix huit francs.	
St. Jean	un quartier de froment sur le lieu de gaspation	240 francs.	un quartier de froment le 10 ^{me} a déduit pour contribution		Rente de fondation		12 ⁵ Douze francs.	
St. Jean	Douze francs 60 centimes de Rente vicariats sur Douaron ar maout	260 francs	12 francs 7 centimes le 1 ^{er} franc a déduit		Rente de fondation		10 francs.	
St. Jean	4 francs 50 centimes de Rente vicariats sur d'un Brian	90 francs	4 francs 50 centimes le cinquième a déduit				3 francs 5 centimes	
St. Jean	1 quartier de froment & un franc en argent sur par au trau-clein.	30 francs	1 ^{er} quartier de froment & un franc le 1 ^{er} franc a déduit		Rente de fondation		12 francs.	La suite a la suite feuille.
St. Jean	un Boisseau de froment de Rente sur le lieu cohanee.	60 francs.	un Boisseau de froment déduction à faire du 1 ^{er} franc		Rente de fondation		11 francs 8 centimes	
		3460 ⁵ 2440					186 ⁵ 58	

Paroisses	Biens Ruraux	Maisons	Valeur capitale	Produit annuel	Reventes Restituées	Reventes par legs & donations	Reventes de fondations	Charges	Revenu net.
Paroisse de St. Jean	quatre francs sans diminution sur 2 parcelles de terre chaudes au champ meson hives.		80 francs.	4 francs		Revente de fondation	Revente de fondation		4 francs.
Paroisse de St. Jean.	une piece de terre chaude au Meson Horen		165 francs	huit francs 25 centimes sans déduction		Revente de donation			8 francs 25 centimes
Paroisse de plougarnon	un quartier froment mesure de moulain de Reute Forcien & courvancière		240 francs	un quartier froment la seme à déduire.			Revente de fondation		12 francs
Paroisse de plougarnon	parc as groux & lions ou fers pour poyes par au 53 francs 50 centimes.		610 ⁰ fixent dix francs.	33 francs cinquante centimes.		Revente de donation			33 francs 50 centimes
Paroisse de St. Jean	une parcelle de terre située au Rocheglas		145 franc	7 francs 25 centimes sans déduction		Revente de donation			7 francs 25 centimes
Paroisse de St. Jean	tachen lions Richard & autres parcelles de terres à quararstang		384 francs	6 boisseaux de froment et 24 francs en numéraire sans déduction			Revente de fondation		6 boisseaux froment & 24 francs en argent.
Paroisse de plougarnon	un boisseau de froment & 10 francs 10 centimes en argent sur la mesure de pout-plaincoat		260 francs.	un boisseau de froment & 108.10 cent. la seme à déduire.			Revente de fondation		11 onces francs 8 centimes
Paroisse de plougarnon	six francs de Reute courvancière sur le lien de Romain		120 francs	six francs la seme à déduire.			Revente de fondation		6 francs 40 centimes
Paroisse de plougarnon	neuf francs de Reute courvancière sur le lien de K. biquet.		150 francs	9 francs déduction à faire du 10 cent pour contribution			Revente de fondation		8 francs
2154 520 2674 6300 8974 150 150									

je certifie le présent état conforme au Reventes de la fabrique

Migeon prieur

Charges 150

174 14

324 14

112 48

28 53

141 15

474 14

324 14

paroisses	Biens Ruraux	Maisons	valeurs capitale	produit annuel	Rentes Restituées	Rentes par legs & donations	Rentes de Fondations	Charges	Revenu net
paroisse de plougarnou	un boisseau de froment par an dû sur le lieu de Kervic	00	60 francs	un boisseau de froment le grain à dédire.			Rente de fondation		3 francs.
paroisse de St Jean	12 francs par an sans déduction sur le manoir de Lannay	00	120 francs	12 francs			Rente de Fondation		6 francs.
paroisse de plougarnou	2 boisseaux de froment Rente annuelle sur le lieu de Kervic	00	120 francs	6 francs.			Rente de Fondation		5 francs.
paroisse de plougarnou	3 francs 60 centimes par an sur une parcelle de terre au palud de Kervic.	00	60 francs.	3 francs - sans déduc- tion			Rente de Fondation		3 francs.
paroisse de plougarnou	un franc sur une pièce de terre chaude située en plougarnou	00	20 francs	un franc sans aucune déduction			Rente de Fondation		un franc
paroisse de plougarnou	un franc rente fourrière sur melon thy argot.		15 francs	75 centimes			Rente de Fondation		soixante quinze centimes. ^{75^c}
paroisse de plougarnou	3 francs sur une pièce de terre chaude nommée par arpentage	00	60 francs	3 francs sans déduc- tion			Rente de Fondation		3 francs.
paroisse de St Jean	une parcelle de terre chan- de au cimetière de Kervic	00	70 francs	4 francs le grain à dédire.			Rente de Fondation		3 francs 55 centimes.
paroisse de guimaëc	une parcelle de terre - nommée - cachem ar souster.	00	65 francs soixante cinq francs 50 ^c	3 francs - 25 centimes sans déduction		Rente de donation			trois francs 25 centimes 28 ^c 53 ^c

Suite de Sainte Cote.

St Jean Du Doigt.

il ya une Maison appartenant à la Commune,
mais qui n'est point logeable & ne peut le devenir,
parcequ'elle n'a de sortie que sur le cimetiere, sans Cour
ni jardin.

La Commune a loué une maison, & un jardin pour servir
de presbytère.

il ya dans la Commune une chapelle invendue nommée
La chapelle de St melar. elle est nécessaire au Culte.

il ya aussi une chapelle Domestique.

il ya de plus une petite chapelle qui étoit interdite et
presque en Ruine avant la Revolution. un particulier
La Rétallie proprement à ses frais. elle est utile au Culte
& on desireroit pouvoir y dire la messe dans le besoin
on attend ce touchant les ordres & le consentement de
M^r. l'évêque.

St Jean - du - doigt

- Enquête de l'an 12

- état des Bicus 1814

Monsieur L'abbé

J'ai Vous prie De Vouloir
Bien Remplir pour moi
Les Vues De nos les grands V.
Je n'ai pas les écrits ce
touchant. on m'a dit qu'il
faut ~~le~~ marquer le
lieu de sa naissance; les
quatre qui me l'a raconté.
J'ai été fait prêtre en
1786. C'est tout ce que je

Connois Des formalités à
faire. je Suis Dans la
Douce esperance que Vous ne
Refuserez pas de Rendre
Service à un pauvre
infirm et qui est avec
Des Sentiments très Respectueux

Monsieur
Mortier 16 fév 1786
1806
Vostre très humble
et très obéissant
serviteur Henry

Nous soussigné Maire de la
Commune de Saint-Jean-du-Doigt,
Arrondissement de Morlaix, Département
du Finistère Certifie que'il existe sur
cette Commune une chapelle nommée
Saint Melar dont il seroit utile qu'on
demandât la disposition au gouvernement
comme d'une chapelle domaniale
appartenant au citoyen Chaillos-
-launay, Pour les motifs contenus
dans la circulaire de M. M. les Vicaires
généraux de quimper art. 8.

à Saint Jean du Doigt le 8 vent au 12 de notre
republique française Valurent Labarre
Maire

Departement du Finistère = évêché de quimper = arrondissement de morlaix = Canton de Lanmeur.)

Succursale de St Jean du Doigt.)

Reponse aux questions énoncées dans La Circulaire de M^{lle}. Les vicaires généraux de quimper du 9. pluviôse an XII.

patron de l'église.	ames.	Communians	nombre de prêtres nécessaires pour La desserte.	vicaires designés par l'évêque ou autres ayant pouvoir de lui.	noms, et prénoms, Lieu et année de la naissance des ecclésiastiques.	Leur promotion au sacerdoce.	Chapelles, ou oratoires disponibles une	Chapelles ou oratoires domestiques une
Saint Jean.	1314.	1000.	Deux font de toute nécessité.	aucun, on laisse aux Supérieurs à les choisir.	Jean Bapt ^{te} Henry né à Guimaec en 1760, malade depuis deux mois, mais en convalescence.	promu au sacerdoce en 1786.		
					Yves Carré né à St Michel le 2 ^e de Novembre 1754.	1786		

Je Certifie en L'absence du desservant La Reponse Cy dessus sincere et véritable, au surplus ce sera
à messieurs Les Supérieurs à donner au desservant tel préavis qu'il jugeront. fait à Saint Jean Le trois
ventose an douze de La République française. Petrogoff Curé du Canton de Lanmeur